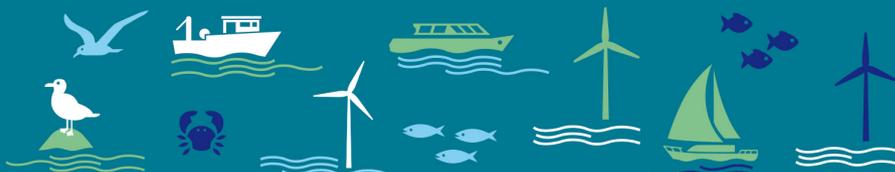




ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



www.eoliennesenmer.fr

#2 La lettre du projet

Juillet 2021

Le projet de 4^e parc éolien au large de la Normandie !

La concertation au cœur du projet !

Cette lettre du projet vous fera découvrir la méthode de concertation mise en œuvre pour développer ce projet, ce point est un engagement majeur de l'État pris dans la décision ministérielle du 4 décembre 2020. C'est donc autour de trois composantes que la direction du projet a pu associer les publics à la construction de ce nouveau parc éolien au cours des mois passés.

En premier lieu dans le processus du choix du futur attributaire du projet avec une présentation, le 20 mai, aux élus et acteurs économiques de la région Normandie, des candidats à l'appel d'offres. Ces candidats se sont également présentés, le 26 mai, aux élus locaux et particulièrement du Val de Saire, qui montrent un intérêt important à ce que leur

territoire soit le mieux possible appréhendé par les candidats, cette rencontre a lancé de multiples échanges afin que les candidats développent une connaissance fine du territoire de l'est Cotentin.

En second lieu, les usagers maritimes ont assisté au lancement des études liées à l'organisation du trafic des navires de commerce au large de la Normandie, afin d'assurer au projet un développement en toute sécurité avec les navires qui utilisent ou naviguent à proximité de la zone, ces experts maritimes seront régulièrement réunis pour suivre ce sujet.

Enfin, le grand public a été invité à un temps d'information et d'échanges, le 15 juillet, à Réville dans le Cotentin et en visioconférence.

Toujours dans la suite des engagements pris par l'État, cette lettre vous permettra également d'entrevoir les études environnementales de définition de l'état des lieux qui vont être lancées, pour deux ans, en mer, et dès cet été avec des observations des oiseaux et des mammifères marins. Enfin, le site internet a évolué et on l'espère, répondra à votre curiosité mais surtout à vos questions. Bonne lecture !



Sommaire

Participation du public,
la concertation continue

2

L'avancement
des études

3

Le dialogue concurrentiel
se poursuit

4

Participation du public, la concertation continue

Ces réunions de concertation s'inscrivent dans la suite du débat public organisé en Normandie par la Commission nationale du débat public (CNDP) de novembre 2019 à août 2020. Elles se sont déroulées en présence des garants Jean Trarieux et Dominique Pacory nommés par la CNDP pour cette phase de concertation post-débat public qui se tient jusqu'à l'enquête publique (2024-2025).

Réunion du 20 mai : présentation des candidats du dialogue concurrentiel aux élus et acteurs économiques de la région Normandie.

Une réunion d'échange a été organisée dans l'objectif de présenter les 6 candidats au dialogue concurrentiel aux élus du territoire normand et aux acteurs économiques. Elle a été présidée par le préfet de la région Normandie Pierre-André Durand en présence de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de Réseau de transport d'électricité (Rte).

Le préfet de région a rappelé les étapes passées du projet et particulièrement le débat public qui a permis une écoute très large du public. Il a conclu sur la nécessité que le projet éolien prenne en compte l'ensemble des usagers de la mer et plus particulièrement les professionnels de la pêche. Sophie Murlon, directrice de l'énergie au sein de la DGEC a présenté l'état d'avancement du projet et les prochaines étapes à venir concernant l'attribution du projet à un industriel.

La réunion qui s'est tenue en visioconférence a ensuite permis aux candidats du dialogue concurrentiel, de se présenter, de



mieux appréhender le territoire dans lequel ils souhaitent investir, et d'être à l'écoute de ses enjeux et des attentes formulées par les élus. La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la région Normandie ainsi que l'association Normandie maritime, respectivement re-présentés par Gilles Treuil et Delphine Lefrançois, ont également eu l'occasion de mettre en valeur les atouts économiques de la région et la forte disponibilité et l'engagement du tissu économique normand à participer au développement de l'éolien en mer.

Les élus et élus présents ont évoqué l'attractivité du territoire normand en termes d'infrastructures notamment portuaires et ont mis en avant les entreprises spécialisées qui se sont installées en Normandie soit LM Wind Power à Cherbourg (fabrication de pâles) et Siemens Gamesa au Havre (assemblage de turbines et fabrication de pâles). Ils ont rappelé la mobilisation de toutes les collectivités pour accompagner l'installation de ces entreprises sur le territoire normand.

Réunion avec les élu-es du Val de Saire le 26 mai

Dans la continuité de la réunion du 20 mai, une réunion d'échanges avec les élus du territoire du Val de Saire a été organisée en visio-conférence le 26 mai et a réuni une cinquantaine de participants et participantes. L'objet était que chaque candidat au dialogue

concurrentiel présente l'actualité du projet en lien direct avec le territoire du Val de Saire.

Après une présentation de la zone retenue pour l'implantation du projet et de la procédure de dialogue concurrentiel en cours, les présentations de la DREAL, de la DGEC et de Rte se sont orientées, plus précisément, sur les suites données aux attentes formulées auparavant par les élus du Val de Saire. La DREAL a présenté les suites données à l'étude lancée en 2020 sur les sensibilités paysagères et le patrimoine des Tours Vauban avec la mise en place d'un relevé de la visibilité en mer, 8 fois par jour pendant un an, par les sémaphores de Saint-Vaast et de Gatteville, et un travail sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des Tours Vauban. Rte a de son côté fait un point sur les stratégies de raccordement du futur parc au large de la Normandie suite à la demande de l'Etat d'étudier un raccordement pour une capacité de 1 ou 2 GW, sur la base de deux technologies différentes (courant continu ou alternatif) et sur deux zones : Manche ou Seine-Maritime.

Enfin, Christiane Tincelin, présidente de l'association Eolarge, a présenté l'association et sa raison d'être. Elle a ensuite présenté l'identité du territoire de la côte est du Cotentin et exprimé les préoccupations et exigences de l'association sur les sujets de la pêche et du tourisme, du paysage notamment ainsi que les

souhaits du territoire en termes de retombées et de dialogue.

Réunion du 28 mai sur le trafic maritime

Un point d'information sur la prise en compte du trafic maritime dans le projet a été organisé le 28 mai en visioconférence avec pour objectif principal de présenter les résultats de l'étude de trafic réalisée par le CEREMA lors du débat public. Les structures représentées en plus des services « maritimes » de l'Etat étaient les ports du Havre, de Rouen, de Normandie, les pilotes maritimes, Brittany Ferries, les pêcheurs, es candidats au dialogue concurrentiel en cours.

Les prochaines réunions seront organisées sous format groupe de travail pour engager un travail plus poussé de l'étude du CEREMA visant à mieux organiser le trafic maritime et notamment l'approche large du port pétrolier d'Antifer qui interfère en partie avec la future zone éolienne.

Réunion du 15 juillet à 18h

A la salle communale de la commune de Réville dans le Val de Saire (Manche) ainsi que par visioconférence, a été organisée une réunion publique d'information et d'échanges sur l'avancée du projet, à laquelle ont participé environ 130 personnes.

La réunion avait pour objectif de présenter au grand public un point d'étape sur le projet et son raccordement électrique au travers de quatre présentations. En premier lieu, un retour a été effectué sur la décision ministérielle du 4 décembre 2020 qui confirme que le projet continue et qu'un appel d'offres a été lancé, ce point a été complété avec la présentation de la zone du projet et les enjeux attendants. Il a également été abordé les études techniques et environnementales en cours ou à venir, enfin RTE a fait part du choix opéré pour le raccordement électrique du parc éolien qui se fera en courant continu et vers le Cotentin.

Au delà de ce point d'étape sur le projet, cette rencontre était le moment pour le public d'exprimer ses attentes et/ou questions, un compte rendu de la réunion sera mis en ligne sur le site du projet.

Il est à noter que cette réunion s'est tenue dans une ambiance tendue relevant d'une forte inquiétude des pêcheurs professionnels qui voient ce nouveau projet éolien en mer comme une concurrence en terme d'espace et un risque pour la ressource halieutique. Il semble nécessaire d'apporter un nombre important d'information dont la première peut être celle du positionnement exact de la zone, c'est pour cela que le lien ci-après permet d'accéder au site <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie> afin de télécharger les calques géographiques de la zone à insérer dans les outils de navigation.

L'avancement des études

Études environnementales

Un premier marché public été notifié le 28 juin 2021 et va permettre la réalisation de mesures in situ pour les mammifères marins, les oiseaux, chauve-souris, grands poissons pélagiques, tortues marines et bruit sous-marin. Le groupement Biotope – Quiet Oceans a été retenu à l'issue de l'analyse des offres reçues.



Ces études du milieu marin dureront un peu plus de deux ans et permettront la réalisation de l'étude d'impact nécessaire aux demandes d'autorisation du parc éolien et de son raccordement électrique.

L'objectif premier de ces études sera l'élaboration d'une étude bibliographique et des protocoles des campagnes de suivis scientifiques.

Les premières campagnes d'observation par avion des oiseaux et mammifères marins devraient être lancées dès le mois d'août. Les résultats des premières campagnes avion et/ou bateau vont permettre aux candidats au dialogue concurrentiel d'affiner leurs offres.

Un second marché public relatif à l'étude des habitats benthiques (fond des mers) et des poissons est en cours de consultation et devrait être notifié à la fin de l'été.

Études techniques

Étude paysagère : une campagne de visibilité est réalisée par les sémaphores de Gatteville et Saint-Vaast depuis le printemps 2021 pour un an.

A ce jour, la lecture des relevés des trois premiers mois fait observer que la visibilité en mer est inférieure à 20 km pour 93 % du temps, ce qui devrait limiter la visibilité du futur parc éolien qui pourrait être situé au plus près à 32 km des côtes.

Le dialogue concurrentiel se poursuit

Le dialogue concurrentiel lancé en début d'année et dont les 6 candidats retenus ont été annoncés en avril se poursuit par l'organisation de nombreuses réunions avec les candidats.

Les premières rencontres entre l'Etat et les candidats se sont déroulées début mai et les discussions devraient se terminer fin août. Ces échanges permettent de sécuriser le projet de cahier des charges de l'appel d'offres sur les plans techniques et environnementaux, avec comme but final de permettre aux candidats de proposer à l'Etat un coût de l'énergie le plus bas possible (le coût comprenant

l'installation, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien). Les candidats se sont présentés aux élus et acteurs économiques du territoire lors des réunions ci-avant évoquées.

Le cahier des charges de l'appel d'offres se précise au fur et à mesure des entretiens et des rencontres afin de prendre en compte autant que possible les attentes de tous les acteurs et publics. Par exemple, une première réduction de la zone de 500 km² de la décision ministérielle du 4 décembre 2020 a été proposée aux candidats dans le courant du mois de juin.

 **3 000**

C'est le nombre de connexions au site internet au mois de mai <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie>

Le site contient les principales ressources liées au projet et les liens pour accéder aux différents documents. Les lettres d'informations y sont publiées ainsi que les notices d'informations relatives aux travaux en cours et les communiqués de presse. N'hésitez pas à consulter ce site internet pour vous tenir informé de l'avancement du projet.

 **26,4 TWh**

La consommation électrique en 2020 en Normandie a été de 26,4 TWh.

Le projet éolien AO4 : 3,5 TWh, soit 13,3 % de la consommation annuelle de la Normandie. Tous les projets éoliens en mer normands : 8,6 TWh, soit 32,5 % de la consommation annuelle de la Normandie.

Le calendrier

2020

- > Compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP
- > Décision du Ministre en charge de l'énergie sur la zone du projet d'1 GW
- > Désignation par la CNDP d'un garant chargé de veiller à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations

2021 > 2024

- > Étude d'impact par le lauréat et RTE
- > Dépôt des demandes d'autorisation et instruction

2021 > 2022

- > Lancement de la procédure de dialogue concurrentiel par l'État
- > Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone de projet d'1 GW et son raccordement
- > Concertation Fontaine pour les ouvrages RTE
- > Choix du lauréat par le Ministre en charge de l'énergie

2025 > 2029

- > Obtention des autorisations
- > Décision d'investissement
- > Contractualisation avec les différents partenaires et sous-traitants
- > Construction du parc et de son raccordement
- > Mise en service

Pour en savoir +

ao4.concertation@developpement-durable.gouv.fr
www.eoliennesenmer.fr

DREAL Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Dans les mois à venir, interviendront plus précisément :

- ▶ une nouvelle réunion publique dans la Manche ou le Calvados à composante scientifique et technique (sept/oct) ;
- ▶ un avis du conseil maritime de façade élargis aux experts scientifiques pour valider les protocoles d'études environnementales en mer (septembre) ;
- ▶ deux ou trois ateliers dans le val de Saire autour du patrimoine des tours Vauban (septembre) ;
- ▶ atelier trafic et sécurité maritime ;
- ▶ lancement de l'actualisation de l'étude socio-économique pêche ;
- ▶ les campagnes hydrographiques se poursuivent en juillet ainsi que si nécessaire en août et septembre 2021.